



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELBU26_09_0004

OBJET :

**Approbation des projets des zonages d'assainissement avant
enquête publique pour les communes d'Ax-Les -Thermes, Orgeix,
Orlu, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Sorgeat, Tignac et
Vaychis**

L'an deux mille vingt six, le un septembre, le Bureau du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Francis BOY, Raymond BERDOU, Francis MAGDALOU, Dominique FOURCADE, Jean-Claude SERRES, Patrick EYCHENNE, Reyes CRUZ, Charles LEDUC, Gérard ROGGERO, Pierre TOURENQ, Christian FITE, Frédéric VUILLEM, Bernard GALY, Alexandre DAURIAC, Jean-Emmanuel PEREIRA, Henri BENABENT, Pierre VIEL, Jérôme BLASQUEZ, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI

ABSENTS :

Jean-Yves RIPOLL, André SANCHEZ, Laetitia LOUBIERES, Alain NAUDY

PROCURATIONS :

Gilles BICHEYRE donne procuration à Jean-Emmanuel PEREIRA

Secrétaire de séance : M. Francis BOY

Considérant que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de ces communes depuis le 5 juillet 2005.

Que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement ;
- Le SMDEA a lancé la réalisation du schéma directeur d'assainissement en 2018 ;
- Un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;
- Les projets de zonages d'assainissement des eaux usées ont été établis en prenant en compte les contraintes naturelles, techniques et d'urbanisation ;
- Les projets de zonages ont été approuvés en Conseil d'Administration en date du 05/09/2023 et du 01/05/2025 suite aux modifications apportées à l'issue de la décision de la MRAe ;
- Il convient de rectifier à la marge certaines zones d'assainissement collectif en intégrant des parcelles déjà desservies par le réseau public d'assainissement ;
- Il convient de mettre en adéquation ce document avec le PLUi de la communauté de communes de la Haut Ariège approuvé le 19/12/2025 ;
- Les projets de zonages d'assainissement doivent être soumis à enquête publique.

Considérant que le SMDEA doit approuver les projets de zonages d'assainissement avant enquête publique.

Considérant qu'il a été porté au vote du Bureau les projets de zonage d'assainissement avant enquête publique des communes sus référencées comme suit :

Approbation des projets des zonages d'assainissement avant enquête publique pour les communes d'Ax-Les-Thermes, Orgeix, Orlu, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Sorseat, Tignac et Vaychis

Unanimité

01/09/2026 17:46:50

Votants 23 voix

Public A voté 23 voix

Simple Exprimé / 100,00 % 23 voix

Majorité relative des voix exprimées

Pour 100,0 % 23 voix

Contre 0,0 % 0 voix

Abstention 0 voix

Pour 23 voix

BÉNABENT Henri; BERDOU Raymond; BICHEYRE Gilles - Procuration à PEREIRA Jean-Emmanuel; BLASQUEZ Jérôme; BOY Francis; CRUZ Reyes; DAURIAC Alexandre; EYCHENNE Joëlle; EYCHENNE Patrick; FERRÉ Jean-Paul; FITE Christian; FOURCADE Dominique; GALY Bernard; LEDUC Charles; MAGDALOU Francis; PEREIRA Jean-Emmanuel; ROGGERO Gérard; SERRES Jean-Claude; SOLER Jean-Michel; TÉQUI Christine; TOURENQ Pierre; VIEL Pierre; VUILLEN Frédéric

Contre 0 voix

Abstention 0 voix

- **APPROUVE,**
Ladite présentation des projets de zonages d'assainissement avant enquête publique des communes d'Ax-Les -Thermes, Orgeix, Orlu, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Sorgeat, Tignac et Vaychis ;
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à procéder à l'organisation de l'enquête publique afférente.